



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 juin 2023 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents à cette visioconférence:**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est aussi présent :**

Madame Monique Mercier, soutien administratif

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

**100 Administration générale**

- 1.1 Listes des déboursés et des comptes à payer de mai 2023
- 1.2 Demande d'appui de l'Info de la Vallée - Distribution du journal local dans les commerces du territoire
- 1.3 Modification au calendrier des séances de conseil municipal – Assemblée de juillet
- 1.4 Nomination au titre de directrice générale adjointe
- 1.5 Restructuration des postes du service de la voirie

**200 Sécurité publique**

- 2.1 Demande de subvention au FRR (Fonds régions et ruralité) pour les équipements SUMI (Sauvetage d'urgence en milieu isolé)

**300 Transport**

- 3.1 Adoption du règlement 2023-100 établissant la vitesse sur la rue du Pont
- 3.2 Option de renouvellement – Contrat de déneigement
- 3.3 Demande au MTMD – Traverse piétonnière et panneaux d'arrêt supplémentaires

**400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Cours d'eau – Ajout d'un trappeur pour la trappe des castors

**500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Adoption de la politique PFM MADA
- 5.2 Adoption des budgets prévisionnels pour la Politique PFM MADA



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Autorisation de vente de terrains sur le matricule 3620-55-0168
- 6.2 Lac Edja – Demande des citoyens pour l’installation de la clôture à la rampe de mise à l’eau
- 6.3 Nomination de l’employée 61-010 à titre de signataire pour l’émission des permis et certificats
- 6.4 Autorisation de dépenses pour soutien au département de l’urbanisme

**700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Fête du Canada – Demande de subvention – Autorisation de signature de l’entente
- 7.2 CSSHBO – Entente pour le partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour de la Municipalité de Blue Sea

**800 Correspondances**

- 8.1 MRC de Papineau - Mémoire concernant les territoires incompatibles avec l’activité minière
- 8.2 MRCVG – Second appui au mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau en lie avec les territoires incompatibles avec l’activité minière

**900 Varia**

**1000 Période de questions**

**1100 Fermeture de la séance**

**2023-06-099**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil tenue ce 6 juin 2023 soit ouverte à 19H en présence d’environ 60 personnes.

**ADOPTÉE**

**2022-06-100**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE l’ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 juin 2023 soit adopté tel que déposé par Madame Monique Mercier, soutien administratif.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2023-06-101**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2023 soit adopté tel que déposé par Madame Monique Mercier, soutien administratif.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2023-06-102**

**LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER DE MAI 2023**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les déboursés de mai 2023 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises) (journaux des déboursés de 923 à 928)	105 503.73\$
Remises mensuelles (journal des déboursés 924 et 925)	Remises provinciales : 16 007.06\$ Remises fédérales : 5 912.16\$ RREMQ : 4 174.50\$ SSQ - avril : 6 407.21\$ CARRA : 349.43\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	32 896.81\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements	86 109.30\$
Chèque annulé	aucun

**ADOPTÉE**

---

Note : Demande d'appui de l'Info de la Vallée – Le Conseil préfère conserver la méthode actuelle de distribution ou des points de dépôt couvrant tout le secteur

---

**2023-06-103**

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du Code municipal prévoit qu'il est possible de modifier la date d'une séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour le refinancement de la dette seront ouvertes le 11 juillet 2023 à 10h et que nous devons soumettre la proposition à la séance de juillet et que la date de la séance prévue initialement ne concordait pas avec cette échéance;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE la séance du conseil municipal de Blue Sea du 4 juillet 2023 soit remise au 11 juillet 2023 à 19h au 10 rue Principale pour les motifs précités.

**ADOPTÉE**

**2023-06-104**

**NOMINATION AU TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT le départ imminent de la directrice générale adjointe actuelle et qu'il y a lieu de combler le poste;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le Conseil nomme l'employée 13-007 à titre de directrice générale adjointe à compter du 19 juin 2023;

QUE le comité de ressources humaines revise le contrat de travail de l'employée;

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail modifié lorsqu'il sera prêt.

**ADOPTÉE**

**2023-06-105**

**RESTRUCTURATION AU SERVICE DE LA VOIRIE – ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU' une évaluation du fonctionnement actuel du service de voirie a été effectuée et que les conclusions amènent le Conseil à effectuer des modifications au sein de ce service, notamment au niveau du poste de directeur des travaux publics (une probation d'un an était conditionnelle à l'octroi du poste permanent);

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement actuel n'apporte pas les résultats attendus à ce poste et que le Conseil désire abolir ce titre;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et majoritairement résolu :

QUE le poste de directeur des travaux publics soit aboli et que le travailleur 22-002 soit affecté à ses tâches précédentes, tel que discuté avec lui lors d'une rencontre faite le 6 juin 2023;

QUE ce changement de poste n'affecte aucunement son salaire actuel.

Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille présentant un conflit d'intérêts dans ce dossier, celui-ci se retire de la salle durant les délibérations.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2023-06-106**

**RESTRUCTURATION AU SERVICE DE LA VOIRIE – ABOLITION DU POSTE DE CONTREMAÎTRE**

CONSIDÉRANT QU' une évaluation du fonctionnement actuel du service de voirie a été effectuée et que les conclusions amènent le Conseil à effectuer des modifications au sein de ce service, notamment au niveau du poste de contremaître de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement actuel n'apporte pas les résultats attendus et que le Conseil désire y apporter des changements, soit l'abolition du poste de contremaître de voirie et la création d'un poste de chef d'équipe au sein de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et majoritairement résolu :

QUE le poste de contremaître de voirie soit aboli;

QUE le poste de chef d'équipe au sein de la voirie soit créé, avec une période de probation de 3 mois;

QUE l'employé no 32-013 soit nommé au poste de chef d'équipe, tel que discuté avec lui lors d'une rencontre faite le 6 juin 2023;

QUE ce changement de poste n'affecte aucunement son salaire actuel.

Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille présentant un conflit d'intérêts dans ce dossier, celui-ci se retire de la salle durant les délibérations.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2023-06-107**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) POUR LES ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Blue Sea, Grand-Remous et Kazabazua, désirent présenter un projet de trois (3) MULE II (roue avec panier civière) pour l'évacuation de victime dans les milieux isolés (SUMI) dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea s'engage à participer au projet d'achat de trois (MULE II (roue avec panier civière));

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil nomme la MRC Vallée-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

## **TRANSPORT**

**2023-06-108**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-100 ÉTABLISSANT LA VITESSE SUR LA RUE DU PONT**

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT l'enjeu de sécurité sur la rue du Pont en lien avec la zone piétonnière réduite et la vitesse excessive observée régulièrement;

CONSIDÉRANT QU' une copie dudit règlement a été remise aux membres du conseil en date du 4 avril 2023 et que tous les membres du conseil, présents, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Michel Houde de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE Le présent règlement soit adopté comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement s'intitule : Règlement no 2023-100 établissant la limite de vitesse sur la rue du Pont.

#### **ARTICLE 2**

Nul ne peut conduire un véhicule routier une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur la rue du Pont, dans la section située de l'intersection avec la rue principale et le chemin Blue Sea Nord, vis-à-vis l'école, jusqu'au pont et l'intersection avec le chemin Clément, tel que précisé à l'annexe A;
- b) excédant 50 km/h sur la rue du Pont, dans la section de la rue du Pont située entre l'intersection avec le chemin Clément et l'intersection avec le chemin du Lac des îles Est, tel que précisé à l'annexe A.

#### **ARTICLE 3**

La signalisation appropriée sera installée par la Municipalité de Blue Sea.

#### **ARTICLE 4**

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement antérieur relatif à la limite de vitesse sur la rue du Pont.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### **ANNEXE A**



**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Laurent Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Mercier, soutien administratif

Avis de motion	4 avril 2023
Projet de règlement	4 avril 2023
Règlement adopté le	6 juin 2023
Résolution no.	2023-06-107
Règlement publié le	14 juin 2023
Règlement en vigueur le	14 juin 2023

**ADOPTÉE**





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2023-06-109**

**OPTION DE RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE dans le contrat de déneigement 2022-2023, à la clause 3.4 *Durée du contrat* il est prévu ce qui suit :

«Il pourra y avoir une possibilité de prolongation d’une année supplémentaire, au choix de la municipalité. Si la municipalité se prévaut de l’année de prolongation, cette dernière le fera savoir par résolution, au plus tard, à l’assemblée d’août 2023.»

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir de cette clause pour la saison 2023-2024 et que l’entrepreneur sera mandaté à cet effet par cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE la municipalité désire se prévaloir de cette année supplémentaire prévue au contrat de déneigement des chemins municipaux avec l’entrepreneur actuel, soit Carrière Clément Tremblay et fils, selon le tarif proposé, tel que mentionné au Bordereau de soumission dudit contrat;

QUE le prix moyen de référence pour la clause de carburant pour le contrat 2023-2024 est de 215.88C/litre, calculé selon la clause 8.2 du contrat de déneigement, soit :

«Le prix moyen de référence du carburant (PR) diesel utilisé aux fins du calcul de l’ajustement est fixe pour la durée d’un an (1 an) et revu chaque année et établi à chaque début de contrat selon la période de référence du 15 novembre au 31 mars inclusivement.»

**ADOPTÉE**

**2023-06-110**

**DEMANDE AU MTMD – TRAVERSE PIÉTONNIÈRE ET PANNEAUX D’ARRÊT SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait de multiples demandes pour une traverse piétonnière et l’ajout de panneaux d’arrêt à l’intersection des rues du Pont, Principale et Blue Sea nord au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE ces demandes ont toujours été refusées ou simplement restées sans réponse par le MTMD;

CONSIDÉRANT QUE les mêmes préoccupations, soit la sécurité de tous les utilisateurs, sont toujours d’actualité présentement et plus que jamais avec l’augmentation de l’achalandage et de la vitesse sur cette intersection qui dessert une école, une mise à l’eau et une église;





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la sécurité des élèves de l'école qui utilisent les infrastructures municipales pour leurs activités sportives et pédagogiques doivent traverser la rue Blue Sea nord qui est directement dans cette intersection préoccupante;
- CONSIDÉRANT QUE la sécurité des enfants qui fréquentent le camp de jour municipal l'été utilisent l'école et les infrastructures municipales pour leurs activités doivent traverser la rue Blue Sea nord, à cette même intersection problématique;
- CONSIDÉRANT QUE cette intersection se trouve aussi être l'accès à la rampe de mise à l'eau publique de la municipalité qui donne accès au majestueux lac Blue Sea, très apprécié des pêcheurs et des amateurs de bateau de plaisance, donc très achalandée;
- CONSIDÉRANT QU' il existe aussi un enjeu de sécurité plus qu'évident face à la vitesse qui demeure un problème puisqu'il manque de signalisation appropriée, telle des arrêts-stops afin de réduire la vitesse et d'éviter une certaine confusion lorsqu'il y a utilisation de la mise à l'eau à savoir qui a la priorité de passage;
- CONSIDÉRANT l'augmentation notable au niveau de l'achalandage dans la municipalité depuis la pandémie;
- CONSIDÉRANT QUE les analystes du MTMD nous ont précédemment répondu que compte tenu de l'absence d'accident/incident dans le passé, il ne semblait pas y avoir de raison d'ajouter d'élément de sécurité, réponse provenant évidemment de gens qui n'utilisent pas cette intersection pour savoir que plusieurs accidents ont été évités de justesse, et ce à de nombreuses reprises;
- CONSIDÉRANT QU' il est absolument irresponsable d'attendre d'avoir des statistiques ou même des fatalités pour enfin réagir et installer la signalisation et éléments de sécurité nécessaire à assurer que ce genre d'événement ne se produise pas, mais surtout pour assurer la sécurité des usagers de la route;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'une approche préventive devrait être préconisée afin d'éviter de devoir réagir en raison d'un malheureux incident;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si réitéré tout au long;
- QUE ce Conseil demande à la direction générale de placer une demande au MTMD pour l'aménagement d'une traverse piétonnière sur la rue Blue Sea Nord, du stationnement de l'école vers le stationnement de l'église, afin d'assurer la sécurité des élèves de l'école et des enfants du camp de jour qui utilisent les infrastructures de sports et loisirs situés sur les terrains municipaux;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil demande à la direction générale de placer une demande au MTMD pour l'installation de panneaux d'arrêt supplémentaire à ladite intersection, soient :

- 1 – sur la rue du Pont en direction est
- 2 – sur la rue Principale en direction ouest

QUE le Conseil demande à la directrice générale adjointe de préparer un plan détaillé de ces demandes afin de l'acheminer au MTMD avec cette résolution;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

## **HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

**2023-06-111**

### **COURS D'EAU – AJOUT D'UN TRAPPEUR POUR LA TRAPPE DES CASTORS**

CONSIDÉRANT QUE pour en vertu du permis SEG de la municipalité dans la déprédation du castor, les trappeurs doivent être mandatés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service pour le trappage du castor de la part de Monsieur Serge Lavergne;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le Conseil souhaite ajouter Monsieur Serge Lavergne à titre de personne autorisée à faire de la trappe de castors en vertu du permis SEG de la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2023-06-112**

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE PFM MADA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a révisé et mis à jour ses politiques Familiales et Amis des aînés avec un comité formé à cet effet et avec la responsable municipale du dossier, Madame Valérie Fiset;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière à cet effet dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA «Appel de projets 2021-2022 municipalité amis des aînés et PFM Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022»;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance du document proposé par la responsable du dossier PFM MADA, ainsi que du plan d'action l'accompagnant, soit le résultat de la démarche de révision et de mise à jour de la politique;
- CONSIDÉRANT QUE la Conseil de la municipalité a à cœur le bien-être et le développement de sa collectivité;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le Conseil adopte la nouvelle Politique PFM MADA (Politique Familiale Municipale et Municipalité Ami des Aînés) révisée et mise à jour, regroupé dans un seul document et accompagné de son plan d'action;
- QUE la municipalité autorise la création d'un comité de suivi du plan d'action PFM MADA décrivant son mandat dont, notamment, le suivi et le soutien de la réalisation des actions du processus de mise en œuvre;
- QUE Madame Valérie Fiset, coordonnatrice en loisirs et développement et responsable de ce dossier, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2023-06-113**

**ADOPTION DES BUDGETS PRÉVISIONNELS POUR LA POLITIQUE PFM MADA**

- CONSIDÉRANT QUE les actions prévues à la Politique PFM MADA entraînent des coûts et qu'il était nécessaire d'en établir le budget prévisionnel;
- CONSIDÉRANT QUE ce budget prévisionnel devra être ajouté au budget global municipal des prochaines années;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le Conseil adopte les prévisions budgétaires de la Politique PFM MADA et que ces coûts soient ajoutés au budget annuel lorsque nécessaire.

**ADOPTÉE**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

Note : Autorisation de vente de terrains sur le matricule 3620-55-0168 – reporté à la séance de juillet.  
Lac Edja – Demande des citoyens pour l'installation de la clôture à la rampe de mise à l'eau – reporté à la séance de juillet

---



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2023-06-114**

**NOMINATION DE L'EMPLOYÉ 61-010 À TITRE DE SIGNATAIRE POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

- CONSIDÉRANT QUE la personne nommée à la signature des permis et certificats est absente pour une durée indéterminée;
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de nommer une personne pouvant signer les permis et certificats afin que ceux-ci soient conformes à la réglementation et que le service soit maintenu durant cette absence;
- CONSIDÉRANT QUE l'employée no 61-010 est habile à compléter et émettre les permis et certificats pour et au nom de la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE l'employée no 61-010 soit nommée à titre de signataire pour l'émission des permis et certificats pour et au nom de la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**2023-06-115**

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE SOUTIEN AU DÉPARTEMENT DE L'URBANISME**

- CONSIDÉRANT QUE la personne assurant le soutien au département de l'urbanisme est absente pour une durée indéterminée;
- CONSIDÉRANT QUE l'employé no 61-010 malgré sa formation continue en urbanisme, pourrait avoir besoin de soutien pour les cas complexes à survenir au courant des prochaines semaines;
- CONSIDÉRANT QUE le département d'urbanisme se doit de continuer d'offrir un service continu et de qualité;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE la municipalité accepte l'offre de services de la firme Réseau Conseil des Sages pour l'assistance nécessaire au département d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2023-06-116**

**FÊTE DU CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

- CONSIDÉRANT QUE Patrimoine canadien octroie des appuis financiers pour des événements qui se déroulent pendant la période du Canada en Fête;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souligne chaque année cet événement patrimonial;
- CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'une règle d'application générale pour tous types de demandes d'autorisation en vertu de la Loi sur le ministre du Conseil exécutif;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE le Conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la municipalité et Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la réalisation de l'événement Fête du Canada;
- QUE la Municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour pouvoir conclure l'accord de subvention;
- QUE Madame Valérie Fiset, Coordinatrice en loisirs et développement est autorisée à conclure l'accord pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2023-06-117**

**CSSHBO – ENTENTE POUR LE PARTAGE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES POUR LES CAMPS DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est considérée comme maître d'œuvre en matière de loisirs, culture et services communautaires;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir le service de camp de jour aux familles de Blue Sea pour la saison 2023;
- CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de la municipalité est de plus en plus populaire et que les locaux municipaux ne permettent plus de suffire aux nombreux besoins et à la sécurité des enfants;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir les installations nécessaires au bien-être des enfants qui participent au camp de jour municipal;
- CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire désire renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires de l'éducation en signant des protocoles d'entente assurant le partage des ressources;
- CONSIDÉRANT QUE les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles en vue d'une meilleure utilisation des ressources disponibles;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea accepte de signer le protocole d'entente de partage des infrastructures scolaires pour le camp de jour de la Municipalité;
- QUE Madame Monique Mercier, soutien administratif, signe l'Entente pour et au nom de la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Période de questions : 19h24 à 20h

**2023-06-118**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 juin 2023, soit close à 20h02.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Laurent Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monique Mercier  
Soutien administratif

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Monsieur Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2023.

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier